

MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE

AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENÈVE

36, ROUTE DE PREGNY
1292 CHAMBÉSAY

EP/cd
N° 970

La Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat aux droits de l'Homme et, se référant à sa note verbale n° CM/SL/is en date du 23 septembre 2010, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint les éléments de réponse du Gouvernement français au questionnaire du Haut Commissariat aux droits de l'Homme relatif au suivi la résolution A/HRC/13/11 intitulée "Droits fondamentaux des personnes handicapées. Application et suivi au niveau national et présentation du thème pour 2011 : le rôle de la coopération internationale à l'appui des efforts nationaux déployés en vue de la réalisation des droits des personnes handicapées".

La Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat aux droits de l'Homme les assurances de sa très haute considération./



Genève, le 18 octobre 2010

Haut Commissariat aux droits de l'Homme
Palais des Nations
1211 GENEVE 10

OHCHR REGISTRY

20 OCT. 2010

Recipients :.....S. Jennings
.....C. Courtois